



ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION / MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

- CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, BESANÇON -

Procès-Verbal

Assistaient à l'Assemblée Générale :

- Mme DUFAY, Présidente de l'Association, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- M. LESLIE, Secrétaire Général de l'Association

Conseil Régional Grand Est

- M. END, Conseiller Régional

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

- M. MOYNAC, Directeur général adjoint
- M. VAN DE KRAATS, Conseiller au Cabinet de la Présidente

CCI Bourgogne-Franche-Comté

- M. ARBEZ, Directeur général de la CCI du Territoire de Belfort

Dijon Métropole

- M. CHALUMEAU, Chargé de mission

Grand Besançon Métropole

- Mme ZEHAF, Vice-Présidente transports, mobilités et stationnement
- M. VAIVRE, Chargé de coordination Pôle métropolitain Centre Franche-Comté & Développement interterritorial

Membres associés

- M. COMPAROT, Délégué général, MEDEF Bourgogne-Franche-Comté
- M. KAMMERER

Excusés, mandats reçus :

Eurométropole de Strasbourg
Communauté d'agglomération d'Epinal
Pays de Montbéliard Agglomération
Ville de Chenôve
Ville de Blotzheim
Ville de Karlsruhe
Canton de Bâle-Ville
Ville de Porrentruy

Excusés :

Le Grand Belfort
CCI Alsace Eurométropole
Land Baden-Württemberg
Canton de Soleure
Canton de Berne
République et Canton de Neuchâtel
Ville de Zurich
Ville de Lausanne
Mme KELLER, Députée européenne

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale. Elle rappelle la décision prise lors de la dernière Assemblée Générale de poursuivre les actions de l'Association jusqu'en juin 2024 et de faire le point à cette date sur sa situation financière. Finalement, les cotisations complémentaires versées par les Régions Bourgogne-France-Comté et Grand Est, ainsi que les contributions des adhérents qui ont participé aux projets mis en place par l'Association, ont permis la poursuite de l'activité au-delà de cette échéance, mais les enjeux financiers ne sont pas pour autant résolus. Toutefois, l'Association détient une réelle expertise sur le sujet des mobilités et les adhérents sont encouragés d'en tirer des bénéfices pour leurs territoires. Il appartient aux élus d'avancer le lobbying pour la 2^{ème} phase de la branche Est dans un contexte politique compliqué au niveau national, sur fond d'importantes contraintes économiques.

1. Rapport moral de la Présidente

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY revient sur les excellents résultats des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est présentés par SNCF Réseau lors de la dernière Assemblée Générale, qui ont permis de relancer le lobbying pour une nouvelle analyse du projet par le Conseil d'orientation des infrastructures. Ce lobbying a été compliqué par les évolutions politiques qui ont nécessité de recommencer la démarche à chaque changement d'interlocuteur. Elle constate que le nouveau Ministre chargé des transports connaît très bien le sujet des mobilités ainsi que le monde des collectivités.

2. Rapport d'activités 2023

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY présente le rapport d'activités de l'Association pour l'année 2023, soulignant les analyses techniques réalisées par l'Association pour exploiter les résultats très positifs des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est, l'approfondissement des contacts avec les opérateurs ferroviaires concurrents de la SNCF, la participation active de l'Association dans la mise en place de la nouvelle gouvernance du Réseau transeuropéen de transport, et le lancement de projets complémentaires financés par des contributions des adhérents.

3. Approbation des comptes 2023

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur ARBEZ, représentant le Trésorier de l'Association, pour présenter le résultat comptable de l'exercice 2023.

Monsieur ARBEZ présente les principaux éléments du rapport de gestion de l'Association pour 2023. Les recettes perçues par l'Association s'élèvent à 144 092 euros et incluent le solde des cotisations exceptionnelles versées par les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est en 2022, les cotisations complémentaires apportées par ces deux Régions à la fin 2023, ainsi que les contributions des adhérents qui ont participé aux projets complémentaires mis en place par l'Association. Le résultat de l'année est un bénéfice de 25 680 euros à comparer avec un déficit de 24 868 euros en 2022. A la fin de l'année 2023 les réserves de l'Association totalisent 45 127 euros. Monsieur ARBEZ propose d'affecter ce résultat en report à nouveau.

Lecture est faite des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Après la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes les comptes de l'exercice et le rapport de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4. Adoption du budget prévisionnel 2024

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur ARBEZ, représentant le Trésorier de l'Association, pour présenter le budget prévisionnel pour l'exercice 2024.

Monsieur ARBEZ explique que le budget 2024 ne prévoit pas de hausse des subventions d'exploitation, hormis les subventions et cotisations exceptionnelles versées par les adhérents participant aux projets complémentaires mis en place par l'Association. Les charges prévisionnelles incluent les prestations extérieures contractées pour la réalisation d'un des projets complémentaires mis en place par l'Association. Selon les prévisions, les subventions et cotisations exceptionnelles versées par les adhérents pour la mise en œuvre des projets complémentaires ne suffiront pas à équilibrer le budget en 2024, et la situation pour la trésorerie restera tendue. Ainsi le budget prévisionnel fait ressortir un déficit d'environ 14 000 euros à la fin de l'exercice 2024, avec des réserves estimées à 30 000 euros à cette date.

A la suite de cette présentation le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

5. Projets complémentaires mis en place par l'Association

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour faire le bilan des deux projets complémentaires mis en place par l'Association avec la participation et le soutien financier de certains adhérents.

Monsieur LESLIE résume les conclusions de l'étude menée sur la liaison TGV Mulhouse-Lille, suspendue depuis 2020, qui a identifié certaines opportunités pour la relance de la liaison mais a mis en évidence son caractère déficitaire selon les rares informations dont l'étude a pu disposer. Les partenaires de l'étude ont souhaité poursuivre le travail collectif engagé selon un plan d'action proposé en conclusion de l'étude et ont donné leur accord pour déléguer la gouvernance des prochaines étapes à l'Association. Monsieur LESLIE explique que ces étapes consisteront à la constitution d'une base documentaire commune sur la liaison, et à la conduite d'enquêtes et d'analyses pour approfondir la connaissance de la demande. Un projet de termes de référence précisant l'organisation des travaux d'un comité de suivi constitué à cet effet est adopté à l'unanimité.

Monsieur LESLIE résume ensuite les conclusions de l'étude menée sur l'axe Dijon/Besançon-Lausanne/Neuchâtel qui a identifié des opportunités pour mettre en place un projet Interreg France-Suisse portant sur le développement des flux ferroviaires sur cet axe par le biais d'un travail sur le potentiel touristique. Les partenaires ont exprimé le souhait de poursuivre leurs échanges dans cette optique, et affirmé l'intérêt du rapprochement de Dijon et Besançon avec Lausanne.

6. Desserte du TGV Rhin-Rhône

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour apporter des précisions sur la desserte du TGV Rhin-Rhône en 2025.

Monsieur LESLIE informe les participants que la desserte sera globalement inchangée par rapport à 2024, mis à part l'abandon du service tarif de vendredi soir de Strasbourg à Lyon. La vigilance est néanmoins de mise notamment en raison des travaux conséquents prévus au cours de l'année qui verront baisser l'offre à certaines périodes, ainsi que les ajustements qui pourraient être opérés par SNCF Voyageurs en fonction de l'évolution de la demande. En réponse à une question de **Madame ZEHAF** Monsieur LESLIE confirme que les TGV Marseille-Francfort ne circulent pas au-delà de Mannheim en raison des travaux de modernisation des voies sur le réseau allemand entre Mannheim et Francfort.

Monsieur KAMMERER constate l'impossibilité de réserver des sièges dans des TGV Lyria au départ de Mulhouse vers Paris, même longtemps à l'avance, alors que des places sont disponibles à partir de Bâle. **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** répond que ce problème, qui concerne également la liaison Lausanne-Paris via le Haut-Doubs, est régulièrement soulevé avec TGV Lyria par les acteurs territoriaux, sans gain de cause à date. TGV Lyria étant une société privée elle peut librement décider de sa politique commerciale. **Monsieur MOYNAC** confirme la position de TGV Lyria exprimée lors du comité technique sur la liaison Lausanne-Paris, qui consiste à prioriser la clientèle internationale à recettes plus élevées. Malgré les sollicitations, l'exploitant n'a jamais précisé la manière dont les quotas de sièges sont déterminés dans ses trains. **Monsieur END** s'étonne d'une politique commerciale qui laisserait des sièges vides alors que le sillon du train est réservé. **Monsieur LESLIE** indique que le problème a également été signalé pour la liaison Francfort-Marseille. L'Association continuera de soulever ces difficultés avec SNCF Voyageurs lors des futurs échanges.

7. Politique européenne

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter les nouveautés en ce qui concerne la politique européenne des transports.

Monsieur LESLIE rappelle l'adoption définitive de la nouvelle réglementation du Réseau transeuropéen de transport intervenue en 2024 qui acte, entre autres, la fusion des corridors Mer du Nord Méditerranée et Rhin-Alpin. Le coordinateur de ce nouveau corridor Mer du Nord Rhin Méditerranée connaît bien l'Association, et le projet de la LGV Rhin-Rhône est bien visible dans la définition du nouveau corridor.

8. Evolution de l'Association

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY ouvre les échanges sur l'avenir de l'Association, sur la base de la note de situation préparée par l'Association pour l'Assemblée Générale. Cette note indique que l'Association pourrait poursuivre son activité jusqu'en juin 2025 si tous les adhérents renouvellent leur cotisation mais qu'il sera nécessaire d'attirer d'autres financements pour continuer au-delà de cette échéance, en mettant en œuvre de nouveaux projets soutenus financièrement par les adhérents.

Monsieur LESLIE donne des indications sur les thèmes qui pourraient être traités par des nouveaux projets, telle la question de l'accessibilité ferroviaire des grands aéroports en périphérie de l'espace Rhin-Rhône, le développement du trafic ferroviaire international de longue distance, ou la création de stratégies pour le fret ferroviaire.

Madame ZEHAF estime qu'il est important de garder une approche collective. Les thématiques des trains de nuit, du développement du fret et de la logistique ainsi que les liaisons avec les aéroports présentent un réel intérêt.

Monsieur ARBEZ constate que l'Association fournit un espace de partage et d'échanges intéressant entre les acteurs des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les liaisons aéroportuaires intéressent beaucoup les acteurs économiques, alors que le sujet du fret ferroviaire est moins prépondérant.

Monsieur COMPAROT souligne l'importance de l'accessibilité des grands aéroports pour les milieux économiques bourguignon-franc-comtois. Ce thème est un élément majeur du mandat de la Présidente régionale du MEDEF et un travail collectif à ce sujet est mené au sein de ses réseaux.

Monsieur MOYNAC appuie la nécessaire implication des entreprises dans la réflexion sur l'accessibilité aéroportuaire.

Monsieur CHALUMEAU confirme que ce sujet est prioritaire pour Dijon Métropole.

Monsieur END confirme l'intérêt de poursuivre la collaboration, mais observe que la mise en veille de l'Association, si elle s'avère nécessaire, ne sera pas opposée par la Région Grand Est.

Compte tenu des avis exprimés, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** propose d'engager une nouvelle année de travail par l'Association et demande à son Secrétaire Général de proposer des projets aux adhérents selon les orientations évoquées.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

Aucun point particulier n'est soulevé par les participants.

10. Election du Conseil d'Administration et du Bureau

Conformément aux statuts de l'Association, la liste des adhérents candidats au Conseil d'Administration est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Sont élus au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans :

- **Région Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par Marie-Guite DUFAY, Présidente
- **Région Grand Est**, représentée par Jérôme END, Conseiller régional
- **Eurométropole de Strasbourg**, représentée par Alain JUND, Vice-Président mobilités, transports, déplacements, politique cyclable et plan piéton
- **Dijon Métropole**, représentée par François REBSAMEN, Président
- **Grand Besançon Métropole**, représentée par Marie ZEHAF, Vice-Présidente en charge de transports, mobilités, stationnement
- **Communauté d'agglomération du Grand Belfort**, représentée par Stéphane GUYOD, Vice-Président transports, voiries et accessibilité intercommunale
- **Pays de Montbéliard Agglomération**, représentée par Damien CHARLET, Vice-Président en charge des mobilités
- **Communauté d'agglomération d'Epinal**, représentée par Michel HEINRICH, Président
- **CCI Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par Alain ALBIZATI, Vice-Président

Conformément aux statuts de l'Association la liste des adhérents candidats au Bureau de l'Association est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration nouvellement élu.

Sont élus au Bureau pour un mandat de trois ans :

Présidente : Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Marie-Guite DUFAY**

1^{er} Vice-Président : Région Grand Est, représentée par **Jérôme END**

Vice-Président - Secrétaire : Métropole de Dijon, représentée par **François REBSAMEN**

Vice-Président - Trésorier : CCI Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Alain ALBIZATI**

Vice-Président : Eurométropole de Strasbourg, représentée par **Alain JUND**

11. Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h30. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente de l'Association, Marie-Guite DUFAY, et Monsieur le Secrétaire Général de l'Association, Paul LESLIE, en tant que secrétaire de séance.

La Présidente



Marie-Guite DUFAY

Le Secrétaire Général



Paul LESLIE